



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 71804

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur la place des femmes au sein de son cabinet ministériel. Ainsi, à l'heure où la féminisation du Gouvernement, après les départs de Dominique Gillot, Marylise Lebranchu, Dominique Voynet et Michelle Demessine, remplacées par quatre ministres hommes est en régression (passant de 34,5 % en 1999 à 26,5 % aujourd'hui) il souhaite savoir si les femmes ont la possibilité d'occuper de hautes fonctions au sein de son cabinet.

Texte de la réponse

L'Honorable parlementaire appelle l'attention de la secrétaire d'Etat au logement sur la place des femmes au sein de son cabinet ministériel. 30 % des membres du cabinet de la Secrétaire d'Etat au Logement sont des femmes. Elles assument des postes de responsabilités et ont en charge des dossiers stratégiques qui constituent des axes prioritaires dans la politique du Gouvernement. Outre la nomination d'une Conseillère auprès de la secrétaire d'Etat au logement pour les affaires juridiques, poste qui hiérarchiquement se situe au deuxième rang après celui du directeur de cabinet, Madame la secrétaire d'Etat au logement a voulu traiter sur le fond les questions de la sécurité dans l'habitat. Elle a confié ce dossier à une conseillère technique qui est assistée par une chargée de mission. Par ailleurs, une conseillère chargée de la presse et la communication, une attachée de presse et deux chargées de mission complètent l'équipe de Madame Lienemann. En tout état de cause, la parité, même si elle n'est pas imposée par un texte de loi devrait pouvoir s'appliquer aux cabinets des ministres, femmes et hommes indifféremment.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71804

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 256

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1583